

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
ISERE

Commune :
SARCENAS

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/500

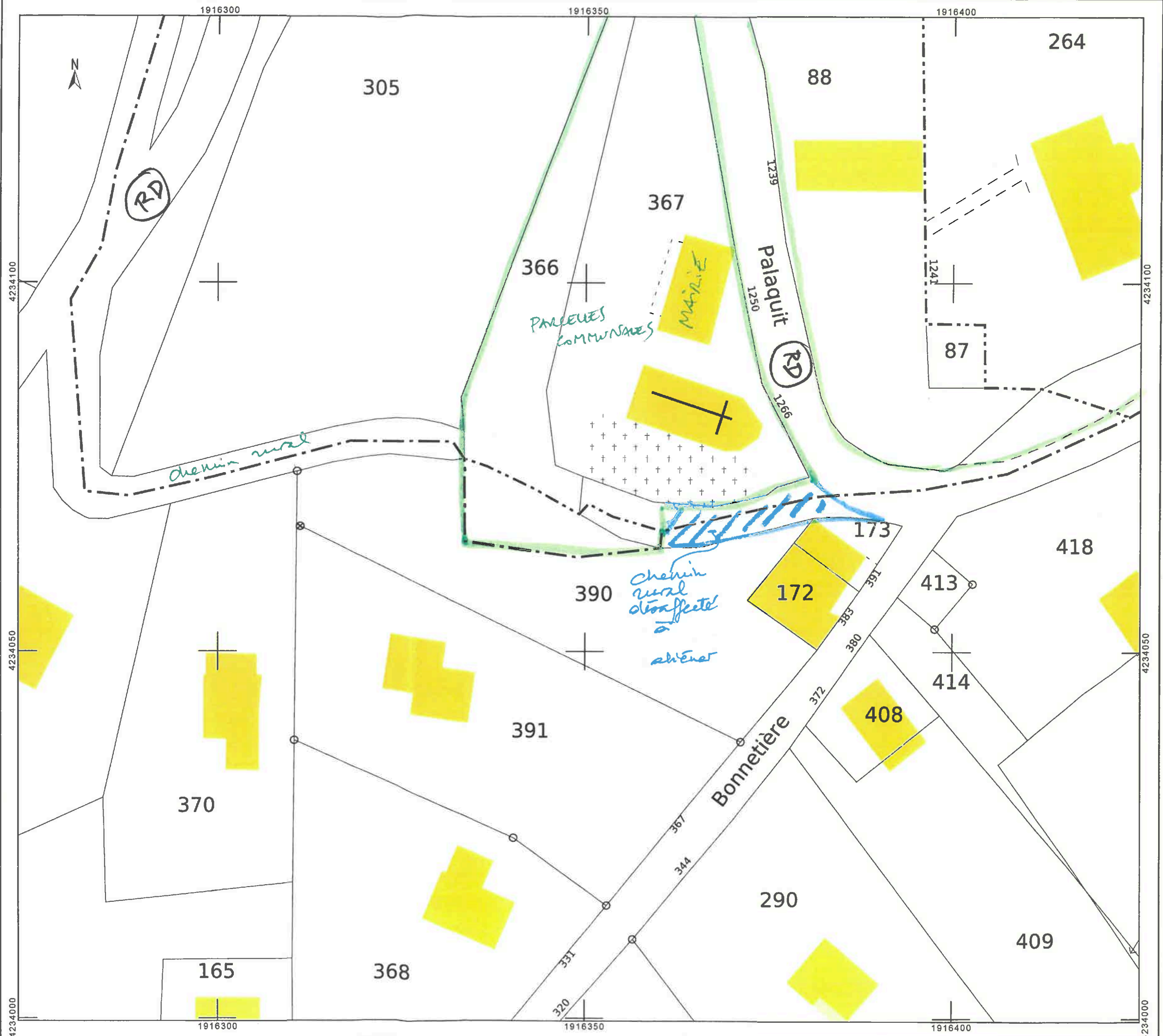
Date d'édition : 10/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Grenoble Sud Isère
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Centre des Finances Publiques 38047
38047 GRENOBLE CEDEX 2
tél. 04 76 39 38 76 -fax
ptgc.sud-isere@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Commune de SARCENAS

Section C , Lieu-dit "Bonnetière"

PROPRIETE JOURDAN Denise

PLAN DE DIVISION

ECHELLE 1/300°

11 Décembre 2017
Octobre 2021

Réf: 1606divi

Yves JAIL Géomètre-Expert D.P.L.G. 38700 LE SAPPEY-en-CHARTREUSE

Propriété origine

C n° 369 : (26a.95ca.) (Parcelle faisant objet de division)

Propriété après division



Parcelle à céder par Madame JOURDAN Denise
à M. et Mme Yann DAVIN

N° 391 (13 a.88 ca.) Contenance cadastrale
Superficie mesurée : 1388 M2



Parcelle restante à Madame JOURDAN Denise

N° 390 (11 a.44 ca.) Contenance cadastrale

LEGENDE:

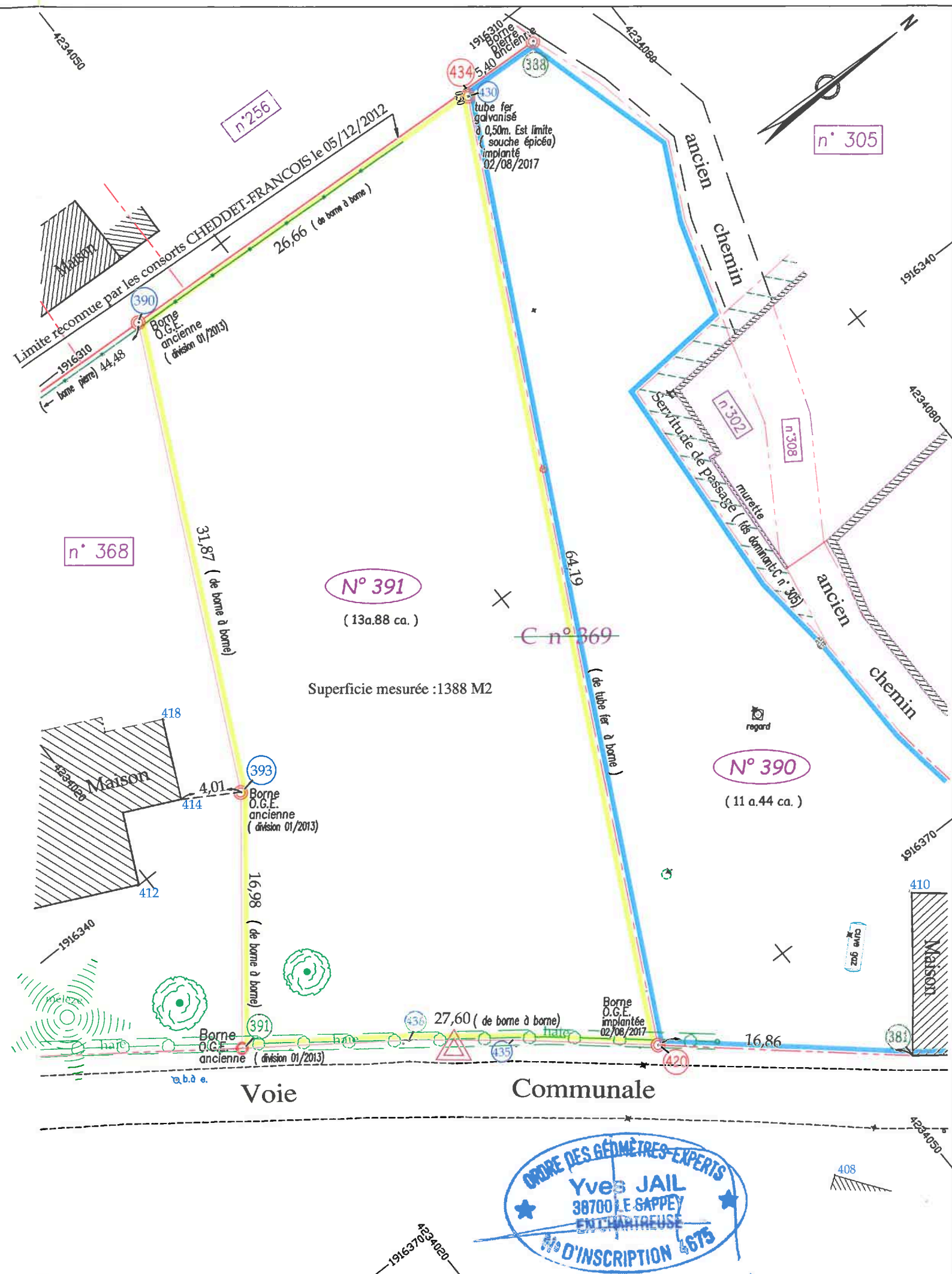
COORDONNEES DES POINTS

N	X	Y	N	X	Y
112	1916308.45	4233996.43	390	1916310.72	4234042.49
381	1916380.70	4234052.58	391	1916352.75	4234018.05
388	1916312.30	4234074.51	420	1916369.70	4234039.81
393	1916339.36	4234028.51	430	1916312.47	4234068.88
410	1916372.18	4234059.24	434	1916312.03	4234069.11
414	1916337.28	4234025.08	435	1916363.43	4234032.43
418	1916332.40	4234027.43	436	1916359.19	4234027.04

Les parcelles C n° 368 et n° 369 ont été numérotées le 23/01/2013: dmpe n° 121-X
Arrêté d'alignement n° 17 AL 00119 délivré le 01/08/2017 par Grenoble-Alpes Métropole
Lever rattaché au système RGF 93 (CC45-2009)

Application du parcellaire cadastral
(Limites non reconnues contradictoirement:
Leur représentation est indicative et non garantie.)

D.M.P.C. n°133-G numéroté le 27/11/2017



Département de l'Isère
Commune de Sarcenas
Section : C - Lieu-dit : Vers l'église

Propriétés COMMUNALE et
IMMOBILIERE DES ALPES

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/200

Rattachements : RGF93 - CC45 (Toria)

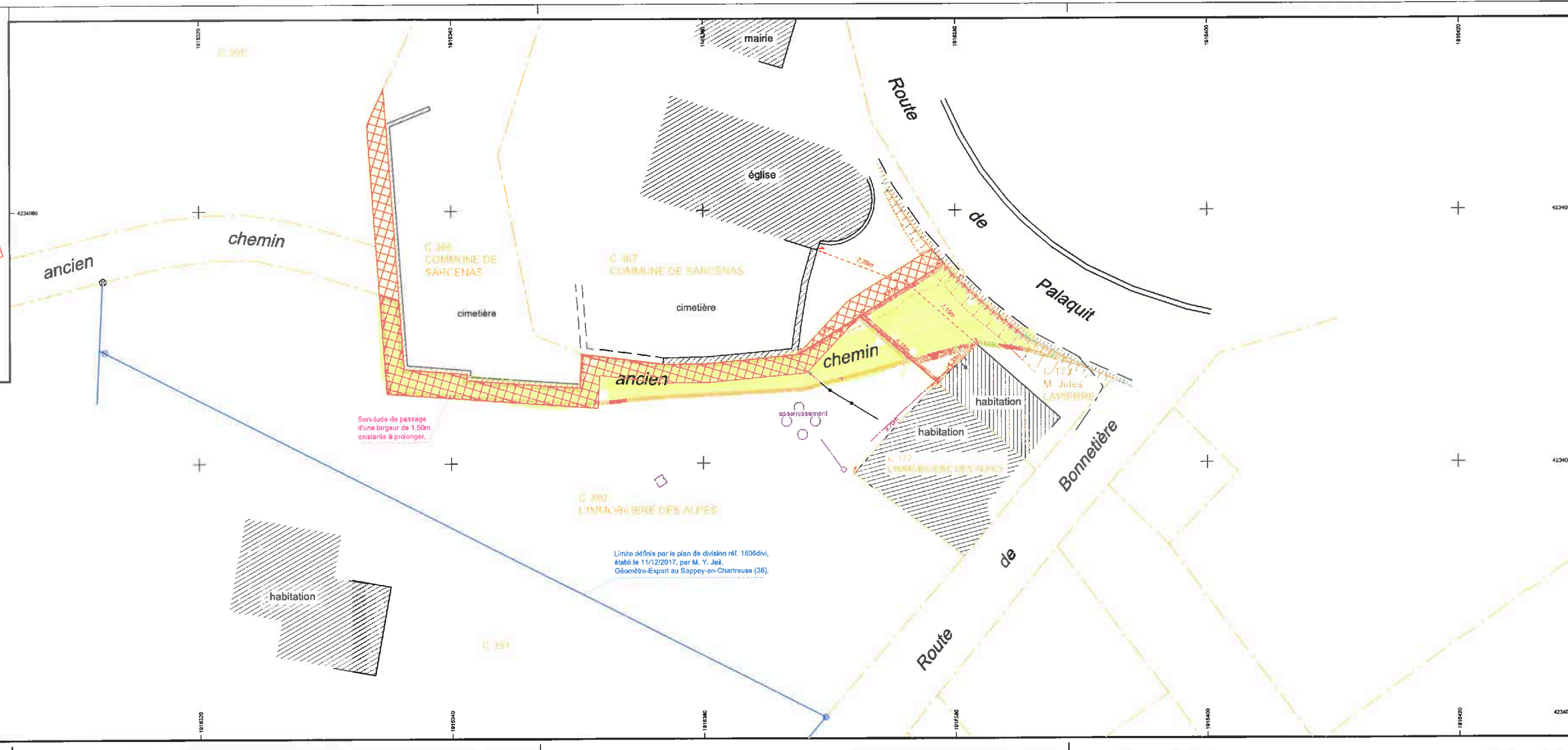
CONVERGENCE
GÉOMÈTRE-EXPERT
97, Allée d'Orpèval
38380 ENTRE-DEUX-GLIERS
TEL 04 56 26 19 04

Document original établi par
M. Gérard COMBAZ,
Géomètre-Expert N°OGE 06348,
et authentifié par le cachet
et la signature ci-contre

DOCUMENT PROVISOIRE
18/12/2024

GÉOMÈTRES-EXPERT
GÉNÉRALISTES DU CADASTRE

MODIFICATIONS		
réf. de plan initial	date	Nature des modifications
24005-DIV1-4	19 mai 2024	



- Légende :
- Application cadastrale (valeur indicative non définie contradictoirement)
 - Limite réelle existante
 - Limite de fait (Vu sur le terrain. A confirmer avec le Mètre)
 - Limite réelle (projet de division)
 - Borne O.G.E.
 - Autre repère (drou, tube, piquet, marque rouge...)
 - Borne anciennes (pierre)
 - Mur
 - Talus
 - Partie cédée par la commune de Sarcenas à Monsieur Jules LAPIERRE Superficie = 56 m2 environ
 - Partie cédée par la commune de Sarcenas à la Société IMMOBILIERE DES ALPES Superficie = 116 m2 environ
 - Partie cédée par la Société IMMOBILIERE DES ALPES à Monsieur Jules LAPIERRE Superficie = 8 m2 environ

Tenement à céder provenant de la parcelle de di. mural désaffecté et d'une partie de la parcelle C 366 (extérieure au mur du même) A CONFIRMER ?